

Guide de l'utilisateur

**Stationnement résident :
on vous explique tout !**



LE PARKING A TROUVÉ SON APPLI !



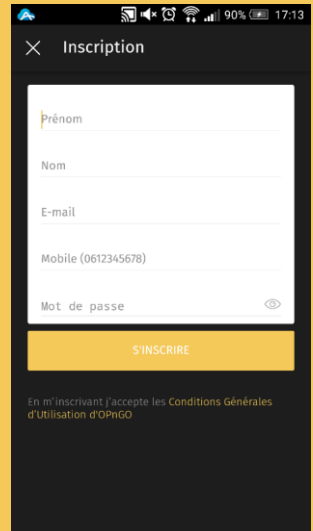
1

Créer un compte OPnGO

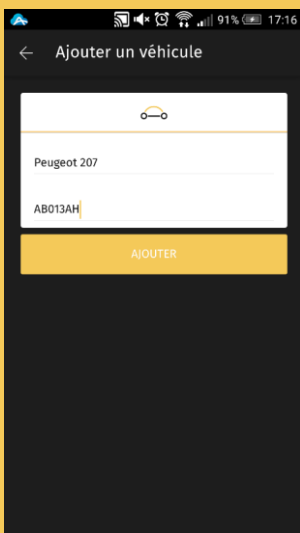
1- Si vous n'êtes pas encore enregistré(e) sur OPnGO, cliquez sur le bouton « s'inscrire » pour accéder à l'écran de création de compte.



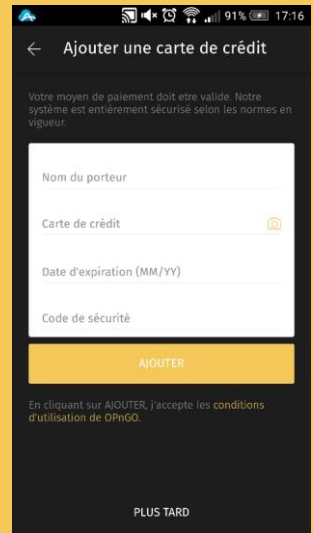
2- Entrez vos informations personnelles. Votre email vous sert d'identifiant et il vous permet de recevoir vos factures après chaque stationnement ou achat.



3- Entrez la plaque d'immatriculation du véhicule bénéficiant du droit résident. Il sera possible d'en ajouter une fois le compte créé.



4- Renseignez un moyen de paiement. Vous aurez ensuite la possibilité d'ajouter, supprimer et modifier ces informations.



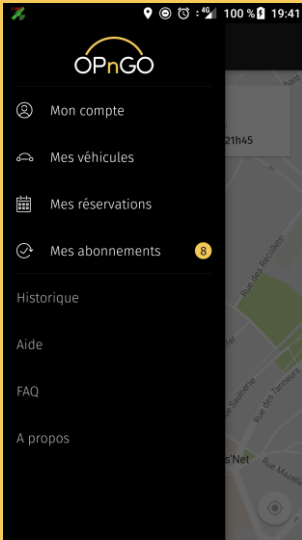


2

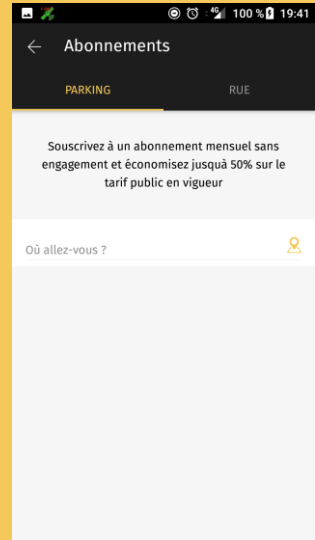
Abonnements résidents

Pour bénéficier des tarifs résidents sur OPnGO, vous devez faire valider vos droits sur le site internet d'Indigo ou en vous rendant directement à la Maison du stationnement locale, avant ou après votre inscription sur l'application.

1- Ouvrir le menu déroulant de l'application et cliquer sur « Mes abonnements »



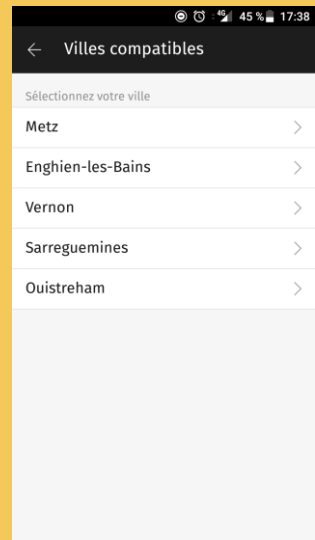
2- Sélectionner le stationnement dans la « Rue »



3- Sur cet écran, vous pouvez consulter vos abonnements en cours. Pour souscrire, cliquer sur « Liste des villes compatibles »



4- Sélectionner la ville de votre choix pour consulter les abonnements disponibles.



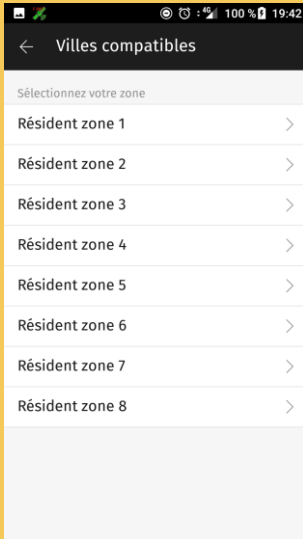


3

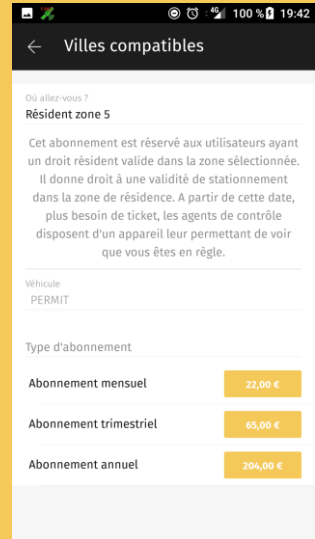
Abonnements résidents

Pour bénéficier des tarifs résidents sur OPnGO, vous devez faire valider vos droits sur le site internet d'Indigo ou en vous rendant directement à la Maison du stationnement locale, avant ou après votre inscription sur l'application.

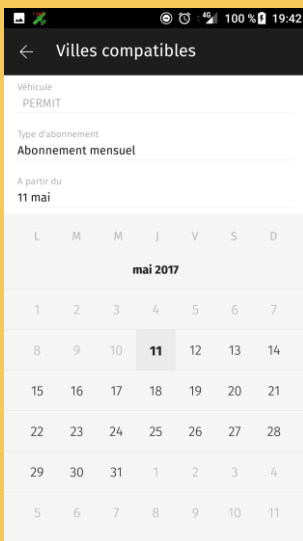
5- Sélectionner l'abonnement auquel vous voulez souscrire, en fonction de vos droits



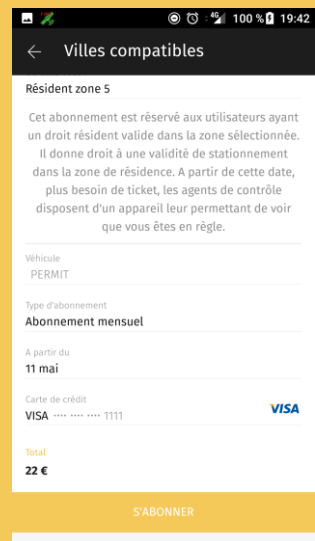
6- Se renseigner sur les conditions d'achat de l'abonnement et choisir une durée



7- Sélectionner la date de début de validité de l'abonnement.



8- Choisir le moyen de paiement et confirmer l'achat de l'abonnement.



Foire aux Questions

Comment les agents vont-ils savoir que j'ai payé mon stationnement ?

Les agents de surveillance sont équipés d'appareils sur lesquelles ils reçoivent toutes les sessions prises sur l'application OPnGO, vous n'avez pas besoin de ticket ! Si vous arrêtez votre session, votre ticket dématérialisé ne sera plus valide et vous serez susceptible d'être verbalisé.

Dois-je payer des frais supplémentaires lorsque j'utilise le service OPnGO ?

Absolument pas ! Le service est gratuit et utilise les mêmes règles de stationnement que l'horodateur. Vous ne payez que la durée réellement consommé grâce au paiement à la minute. Pour cela, pensez à arrêter votre session lorsque vous quittez votre place de stationnement.

Une question ? Une suggestion ?

Vous pouvez nous envoyer un email à contact@opngo.com ou nous appeler au **09 73 72 33 13** (appel et service gratuit)

